

Luxembourg, le 18 décembre 2025

Note d'information 25/10 du Commissariat aux Assurances relative aux dates d'examens pour les différentes catégories d'intermédiaires d'assurances

Par la présente, le CAA a l'honneur de vous communiquer les dates fixées pour les épreuves d'aptitude visées à l'article 288, paragraphe 1^{er}, alinéa 2, de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances au titre de l'année 2026, à savoir ::

- Examen pour candidats courtiers/dirigeants de société de courtage d'assurances :
 - le jeudi, 23 avril 2026 ;
 - le jeudi, 8 octobre 2026 ;
- Examen pour candidats agents/sous-courtiers d'assurances :
 - le jeudi, 19 mars 2026 ;
 - le jeudi, 11 juin 2026 ;
 - le jeudi, 24 septembre 2026 ;*
 - le jeudi, 10 décembre 2026.

Les admissions à l'examen se feront dans la limite des places disponibles et sur présentation d'une demande d'inscription complète par écrit vingt-et-un jours calendaires au moins avant les dates ci-avant indiquées.

En fonction du nombre de candidats agents/sous-courtiers d'assurances inscrits aux séances d'examen deux sessions seront organisées le même jour.

Le Comité de direction

* Sous réserve d'un nombre suffisants de candidats, l'examen de la session de septembre 2026 peut également être passé en langue anglaise et valoir dispense en cas de réussite.